

Dématérialisation : les pièges à éviter

S'assurez que les deux destinataires (AraPL + DGFIP)
soient bien précisés dans vos fichiers d'envoi



Indiquez la date exacte de début et/ou de fin d'exercice

EXEMPLE Si le début d'activité a eu lieu le 20/02, ne pas indiquer comme date de début le 01/02



Vérifiez le numéro SIRET sur le site officiel du répertoire SIRENE : www.sirene.fr



Codifiez correctement la forme juridique du dossier

RAPPEL: EI : Entreprise individuelle • ERL : Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
SLU : Société d'exploitation Libérale Unipersonnelle à responsabilité limitée • SCP : Société Civile Professionnelle
STP : Société en Participation • SCI : Société Civile Immobilière • SEF : Société de Fait



Mentionnez précisément votre profession et non pas uniquement l'intitulé du code NAF

EXEMPLE Indiquez « infirmière » et non « Activité des infirmières et des sages-femmes »



Adressez-nous uniquement les liasses de vos clients adhérents à l'AraPL Midi-Pyrénées

EXEMPLE Si l'adhésion a été formulée pour l'exercice N, ne pas adresser le dossier de l'exercice N-1



Pensez à utiliser l'OG 29 pour nous transmettre
les frais personnels professionnels des associés de société



Veillez, lors de la détermination du résultat intermédiaire dans une société
(art. 93B du CGI), à ne pas cocher ni renseigner la date d'arrêt provisoire



Précisez les arrivées / départs d'associés intervenus en cours d'année



Pensez si besoin à nous adresser un dossier TEST
pour vérifier que la dématérialisation est opérationnelle

RAPPEL: Un envoi définitif devra ensuite être fait



Une dématérialisation réussie

NOTA BENE : Cette liste n'est pas exhaustive



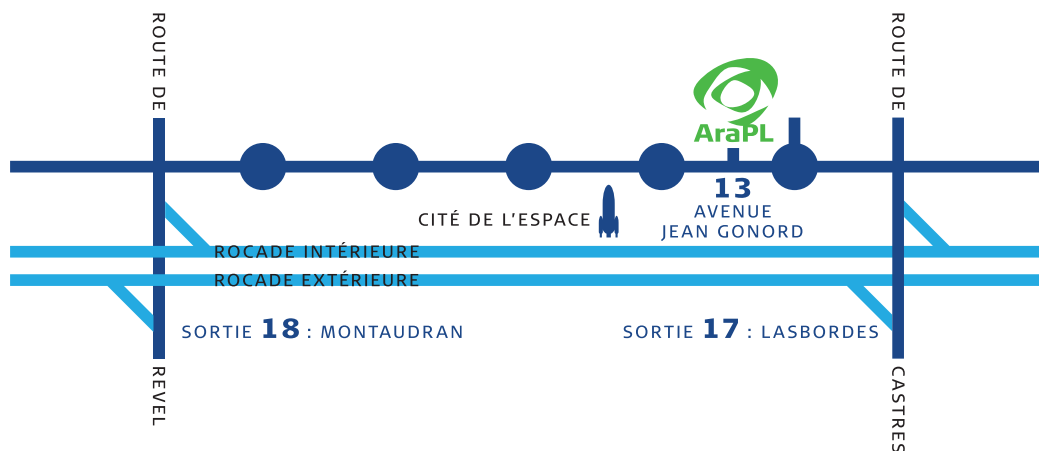
L'expert
des professions
libérales

**Association Régionale Agréée
des Professions Libérales Midi-Pyrénées**

13 avenue Jean Gonord – BP 25846 – 31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. : 05 62 71 81 21 – Fax : 05 62 71 81 20

arapmp@arapmp.org
www.arapmp.org

Association déclarée loi du 1^{er} Juillet 1901 – Haute-Garonne N° 9877
J.O. du 28-01-78 – Décision d'agrément du 14 Mars 1978 – N° Association : 2.01.310



Nos antennes :

ALBI

Maison de l'Économie
1 avenue Général Hoche – 81012 ALBI CEDEX 09
Tél. : 05 63 38 10 80

CAHORS

13 boulevard Gambetta – 46000 CAHORS
Tél. : 05 65 22 04 19

TARBES

38 rue Lamartine – 65000 TARBES
Tél. : 05 62 44 30 80



N° 73310459831